



# Communiqué de presse

Bruxelles, 17 juin 2019, 13.30 heures

**Pour la première fois en 5 ans, KBC modifiera les tarifs de certains comptes bancaires et services bancaires associés pour les particuliers.**

**Cette modification s'appliquera à partir du 1er septembre 2019.**

Outre le Compte à vue KBC "à la carte", KBC et KBC Brussels proposent à leurs clients deux forfaits de paiement : le Compte Base KBC gratuit et le Compte Plus KBC payant. Près de 80 % des clients de KBC optent pour un Compte Plus KBC. Chaque forfait se compose d'un compte à vue, d'une carte bancaire, d'accès aux services bancaires mobiles et en ligne et d'un certain nombre de services bancaires (optionnels, payants).

KBC ajuste un certain nombre de tarifs pour la première fois en cinq ans :

- Les frais mensuels liés à un Compte Plus KBC passent de 2 euros à 2,50 euros. Le prix des cartes de crédit optionnelles de cette formule reste le même. Le Compte Base KBC reste gratuit. Toute personne souhaitant compléter son Compte Base KBC avec des options qui nécessitent un degré élevé d'intervention manuelle et pour lesquelles des alternatives numériques gratuites sont disponibles, paiera plus cher à partir du 1er septembre 2019. Ces ajustements pour les options manuelles s'appliquent également dans un certain nombre de cas au Compte Plus KBC et au Compte à vue KBC (compte bancaire « à la carte » composé par le client).
- Les frais mensuels liés au Compte à vue KBC passent de 1,25 euros à 1,75 euros. Les transactions manuelles restent gratuites pour les plus de 65 ans et les personnes handicapées utilisant ce Compte à vue KBC.
- Le Compte Plus KBC reste gratuit pour les jeunes jusqu'à 24 ans compris.
- Les frais mensuels liés au service bancaire de base KBC passent de 1 euro à 1,25 euro.

KBC et KBC Brussels informeront leurs clients individuellement et par écrit de ces modifications.

**Patrick Tans, Directeur général Produits bancaires & Transformation KBC, division Belgique, explique ces décisions :** *"Il y a cinq ans, nous avons lancé sur le marché notre Compte Base KBC gratuit et le Compte Plus KBC payant. Près de 80 % des clients de KBC ont opté pour un Compte Plus KBC, une offre étendue et adaptée à leurs besoins. Ces dernières années, nous avons systématiquement augmenté la valeur ajoutée de notre offre et nous avons également considérablement élargi notre offre numérique. Et c'est clairement un succès. Nous constatons que de plus en plus de clients utilisent notre offre numérique gratuite. Parallèlement, nous nous efforçons depuis des années de guider et d'assister nos clients qui ne sont pas encore familiarisés avec le monde numérique. Nous organisons des formations gratuites (plus de 20 000 clients ont déjà participé à notre formation Digipro depuis son lancement en mars 2018), tandis que le personnel des agences apporte un soutien individualisé. Nous poursuivrons ces efforts. Nous avons remarqué que les clients âgés de 55 ans et plus ne manquent pas le train numérique et profitent des nombreuses possibilités que nous offrons via KBC Mobile et KBC Touch, entre autres. Chez les clients de plus de 65 ans, nous constatons également une augmentation significative du taux de numérisation.*

*Le 1er septembre, nous ajusterons les tarifs d'un certain nombre de services qui nécessitent un degré élevé d'intervention manuelle et pour lesquels des alternatives numériques gratuites sont disponibles. Notre ambition reste d'offrir à nos clients un service et une expérience utilisateur de haute qualité, modernes et innovants, parfaitement adaptés à leurs besoins."*

## Quels sont les tarifs qui seront modifiés à partir du 1er septembre 2019 ?

### a. Frais liés au Compte Plus KBC

A partir du 1er septembre, les frais mensuels seront de 2,5 euros (actuellement 2 euros).

Le prix de la carte de crédit optionnelle qui y est liée ne change pas.

Il s'agit du premier ajustement tarifaire depuis le lancement de ce type de compte en juin 2014.

### b. Options/transactions "manuelles" sur le Compte Base KBC et le Compte à vue KBC

Les clients qui souhaitent bénéficier de certains services bancaires (options) complémentaires à l'offre standard du Compte Base KBC gratuit et à l'offre de base du Compte à vue KBC payant, paient ceux-ci séparément. Les frais liés à un certain nombre de services et de transactions qui nécessitent un degré élevé d'intervention ou de traitement manuel et pour lesquels des alternatives numériques gratuites sont disponibles, augmenteront à partir du 1er septembre 2019.

Pour les personnes âgées de plus de 65 ans et les personnes handicapées disposant d'un Compte à vue KBC ces transactions restent gratuites.

	Nouveau tarif (TVA comprise)	Tarif actuel
Virement manuel (virement papier + virement au guichet)	1,5 euro	0,5 euro
Retrait au guichet (ou avec l'intervention du guichet)	1,5 euro	0,35 euro
Retrait à un distributeur automatique auprès d'un établissement financier autre que KBC / KBC Brussels et CBC	0,5 euro	0.20 euro

KBC possède 1184 distributeurs automatiques de billets en Flandre et à Bruxelles. Un grand nombre de ces distributeurs automatiques permettent déjà de retirer de l'argent en utilisant la carte bancaire sans contact ou la fonction Mobile Cash de KBC Mobile. Ces nouvelles machines distribuent également des coupures plus petites de 5 et 10 euros, en plus des billets traditionnels de 20 et 50 euros.

**c. Options moins utilisées pour le Compte Base KBC, le Compte Plus KBC et le Compte à vue KBC pour lesquelles il existe des alternatives numériques conviviales et gratuites.**

Pour un certain nombre de services de paiement/options moins répandus et facturés séparément (par exemple, les chèques), il existe aujourd'hui des alternatives rapides, fiables et conviviales, qui sont appréciées par un nombre croissant de clients (par exemple, les virements numériques).

KBC ajustera les frais liés à ces services de paiement facturés séparément pour le Compte Plus KBC, le Compte Base KBC et le Compte à vue KBC.

KBC constate également que la demande d'extraits de compte papier, tant chez les particuliers que dans les entreprises, diminue d'environ 15 % par an. Les clients peuvent obtenir et sauvegarder leurs extraits de compte sous forme numérique de façon beaucoup plus simple, rapide et gratuite.

Si une domiciliation ne peut être exécutée parce que le client n'a pas suffisamment d'argent sur son compte, des frais de 6,05 euros seront facturés à partir du 1er novembre 2019. Les clients peuvent toutefois éviter de payer ces frais uniques liés à une domiciliation non exécutée pour cause de provision insuffisante en activant une notification push dans leur KBC Mobile ; lorsqu'une domiciliation sera présentée au paiement, ils recevront ainsi un message d'alerte et pourront alimenter leur compte à temps.

	Nouveau prix (TVA inclus)	Prix actuel
Emission de chèques (par chèque)	1,5 euro	0,6 euro
Commande de chèques (par chèque)	0,5 euro	0,4 euro
Dépôt d'un chèque sur compte	1,5 euro	Non applicable
Virement international papier au guichet*	6.05 euros	3.63 euros
Frais d'envoi extrait de compte papier mensuel (prix par mois)*	1,7 euro	0,85 euro
Frais d'envoi extrait de compte papier journalier (prix par mois)*	15 euros	7,65 euros
Si une domiciliation ne peut pas être exécutée en raison d'une provision insuffisante sur le compte	6.05 euros (à partir du 1er novembre)	Non applicable

\*Cette augmentation s'applique également au Service bancaire de base de KBC.

## Note aux rédacteurs en chef

### Les principaux types de comptes en résumé

Un aperçu détaillé des différents types de comptes est disponible sur [le site Internet de KBC](#).

#### a) Le Compte Base KBC gratuit

Ce type de compte comprend les fonctions de paiement de base et donne au client accès aux services gratuits suivants :

- 1 carte bancaire (permettant d'effectuer des paiements dans toute l'Europe)
- Paiements sans contact par carte bancaire
- Banque en ligne avec ordinateur et tablette (KBC Touch)
- Services bancaires mobiles avec smartphone (KBC Mobile)
- Retrait d'espèces aux distributeurs automatiques KBC / KBC Brussels et CBC

#### b) Compte Plus KBC

Le Compte Plus KBC comporte une offre de paiement plus étendue que le Compte Base. En plus des fonctions de paiement de base, le client a droit notamment à :

- 2 cartes bancaires (permettant d'effectuer des paiements dans toute l'Europe)
- Possibilité d'opter pour des cartes de crédit (option payante selon le type de carte de crédit)
- Possibilité de personnaliser deux fois par an une carte bancaire avec une photo de son choix.
- Virements instantanés
- Retrait d'espèces à tous les distributeurs bancaires de la zone euro

---

### **KBC Groupe SA**

Avenue du Port 2 – 1080 Bruxelles  
Viviane Huybrecht  
Directeur Communication Corporate/  
Porte-parole  
Tél. 02 429 85 45

Service presse  
Tél. 02 429 65 01 Stef Leunens  
Tél. 02 429 29 15 Ilse De Muyer  
Tél. 02 429 32 88 Pieter Kussé

E-mail : [pressofficekbc@kbc.be](mailto:pressofficekbc@kbc.be)

Vérifiez [ici](#) l'authenticité de ce document

Les communiqués de presse de KBC sont disponibles sur [www.kbc.com](http://www.kbc.com)  
Suivez-nous sur [www.twitter.com/kbc\\_group](https://www.twitter.com/kbc_group)

Vous pouvez rester au courant de nos solutions innovantes sur <https://www.kbc.com/fr/innovation-2019>

---